

PAR COURRIEL

Québec, le 31 mars 2026

Monsieur Marco Thibault
Président-Directeur général
Régie de l'assurance maladie du Québec
1125, Grande-Allée, 3^e étage
Québec (Québec) G1S 1ES

Monsieur le Président-Directeur général,

Dans le cadre du lancement de la Politique de soutien à domicile, des mesures structurantes ont été mises en place afin de renforcer le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). À cet effet, en accord avec le décret 1507-2025, un projet vitrine visant l'intégration des services d'assistance personnelle et de répit au PEFSAD est en cours auprès de trois entreprises d'économie sociale en aide à domicile.

Publié le 7 janvier 2026 dans la Gazette officielle du Québec, ce projet vitrine a débuté le 17 janvier dernier. Un montant additionnel non récurrent de 670 700 \$ est alloué à la réalisation de ce projet afin de rembourser les coûts du projet vitrine qui seront engagés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ce montant sera réparti sur deux années financières, soit 70 700 \$ pour 2025-2026 et 600 000 \$ pour 2026-2027. Il est à noter que le financement pour l'année financière 2026-2027 sera conditionnel à l'approbation des crédits par l'Assemblée nationale.

Aux fins de reddition de comptes, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) produira un bilan pour le comité stratégique, composé de la RAMQ, de Santé Québec et du réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD), représentant les entreprises concernées et sera livré à la fin du projet vitrine. Ce bilan présentera les coûts associés à l'aide fixe, l'aide variable et l'aide compensatoire des usagers admis au projet vitrine en fonction des heures de services rendus en service d'assistance personnelle et de répit.

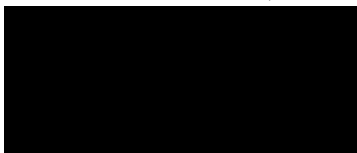
... 2

Les dépenses admissibles encourues dans le cadre du projet vitrine vous seront remboursées sur la base réelle des coûts de prestations et des paiements effectués aux EÉSAD ou jusqu'à l'atteinte du plafond maximal de 70 700 \$ pour l'année financière 2025-2026 et 600 000 \$ pour l'année financière 2026-2027, selon la première éventualité.

Pour toute question, vos équipes peuvent communiquer avec madame Josée Chouinard, directrice du soutien à domicile, à l'adresse courriel suivante : josee.chouinard@msss.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Daniel Paré

c. c. M^{me} Geneviève Landry, MSSS
M^{me} Sonia Marceau, RAMQ
M^{me} Kathleen Munger, MSSS

N/Réf. : 26-MS-00886